

FAMILLE - PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SÉCURITÉ

Correspondance ROME E/M K1707 Surveillance municipale

MÉTIER

Définition	Fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des plans de circulation, des questions relatives aux déplacements et au partage des usages de l'espace public • Accroissement du travail en réseau via les technologies de l'information et de la communication • Développement technologique de la vidéoprotection • Développement des politiques de prévention et de sécurité • Intensification de la demande sociale en matière de sécurité • Développement des problématiques liées à la qualité de l'environnement
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale • Généralement rattaché au responsable de service de police municipale
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique • Horaires irréguliers, avec amplitude variable : soirées, week-ends, jours fériés • Très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations ; risques forts de tensions (physiques et émotionnelles), nécessité d'un comportement adapté aux situations • Bonne condition physique exigée • Respect d'une éthique professionnelle et sens du service public • Port d'une tenue spécifique, distincte des autres services de police • Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées
Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le bruit, constat des infractions au code de l'urbanisme (sous condition d'agrément et de formations particulières), vidéo verbalisation, code de l'environnement
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Missions définies par les lois et les règlements en vigueur • Le non-respect du cadre réglementaire et/ou l'outrepassement des prérogatives peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts permanents avec la population • Coordination avec le service de police municipale • Relations régulières avec les services de la collectivité : urbanisme, prévention, animation, services techniques, sociaux, scolaires • Relations avec les services de la police nationale, de la gendarmerie, des pompiers, d'urgence et de secours
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciels spécifiques ; TIC et vidéosurveillance ; procès verbal électronique (PVE)
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C, filière Administrative) • Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie • Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement • Relevé des infractions relatives au règlement sanitaire départemental • Prévention sur la voie publique • Renseignement des usagers
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéo verbalisation • Lutte contre les nuisances sonores (assermentation) • Encadrement d'équipe

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances
- Relever une infraction et la qualifier
- Établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès verbal électronique (PVE)
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement
- Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance)

Relevé des infractions relatives au règlement sanitaire départemental

- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental
- Constater des infractions et verbaliser
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics

Prévention sur la voie publique

- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte
- Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents
- Transmettre des informations par radio
- Porter assistance aux personnes

Renseignement des usagers

- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
- Expliquer les règles relatives à leur champ de compétences

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Pouvoir de police du maire
- Code de la route, code des assurances
- Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les articles relevant de sa compétence
- Réglementation sur le stationnement et son application
- Organisation des services de police
- Écrits administratifs et judiciaires
- Utilisation et circuit de traitement du procès verbal électronique
- Éthique professionnelle, personnelle et de discrétion professionnelle
- Code de la santé publique
- Règlement sanitaire départemental
- Typologie des risques liés à la voie publique
- Procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc.)
- Règles et techniques de transmission radio
- Connaissance des règles et zones de stationnement

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Organisation des services de la collectivité
- Connaissance du territoire
- Notions de communication
- Techniques de médiation et négociation
- Règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement d'équipe
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Compte-rendu d'activité
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accueil des usagers
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail